

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Françoise HURSON (pouvoir donné à Alain LE CARROU) Messieurs Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Michel BOUGEARD)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-52

CHOIX DU NOM DE RUE POUR LE LOTISSEMENT « DOMAINE LAMARTINE »

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Un permis d'aménager pour la troisième tranche du lotissement de la Porte Neuve a été déposé le 23 avril 2019.

Ce lotissement baptisé « Domaine Lamartine » sera composé de 22 lots et une voie sera créée dans le prolongement de la rue du Mistral et de la rue de Rennes.

Il n'est pas possible de prolonger la rue du Mistral car l'adressage part du bas de la rue. Il est donc nécessaire de nommer la nouvelle voie.

Le thème du vent a été retenu en municipalité du 17 juin 2014, pour nommer les rues du lotissement « La Porte Neuve ». Il est donc proposé de maintenir ce thème.

En conséquence, **je vous propose :**

→ d'adopter les noms :

- « Rue de la Galerne »
- « Impasse du Noroit »

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

